

Aulnay, le 30 juin 2010

Monsieur Gérard SEGURA
Maire d'Aulnay Sous Bois
Mairie d'Aulnay Sous Bois

93600 AULNAY SOUS BOIS

Objet : site pollué du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Maire,

Suite à notre lettre du 28 juin 2010, les associations tiennent à manifester publiquement leur inquiétude sur le déroulement de la fin du chantier de démolition de l'usine d'amiante CMMP.

Jusqu'ici tout s'est bien passé. Le désamiantage et la déconstruction des bâtiments sont terminés. Ils se sont déroulés sous confinement extérieur global étanche à l'air et à l'eau, comme le veut la loi et comme nous le réclamions depuis des années. Ce mode opératoire a permis de protéger les ouvriers du chantier et les riverains.

Reste le sous-sol. Nous avons dit nos craintes. Elles se confirment : on trouve dans le sol de l'amiante jusqu'à une profondeur d'un mètre quarante ainsi que du zircon radioactif.

Les carottages superficiels n'avaient pas décelé d'amiante. Les carottages en profondeur en ont trouvé des quantités importantes.

Le mode opératoire proposé pour terminer les travaux consiste à enlever par strates successives plusieurs milliers de tonnes de terre polluée, pour les acheminer en décharge. L'opération se déroulerait en espace confiné, sous tente. Elle ne concernerait pas la totalité du terrain, mais seulement les zones où la présence d'amiante a été révélée par des carottages.

Ce mode opératoire n'a pas, à notre connaissance, été encore validé par l'inspection du travail. Il pose plusieurs questions graves :

- 1) La pollution du sous-sol est-elle limitée au strict périmètre de l'usine d'amiante ? Est-on sûr que les terrains à proximité, et particulièrement celui de la cour de l'école ne contiennent pas eux aussi de l'amiante en profondeur ?
- 2) Le mode opératoire proposé ne comporte-t-il pas un risque de pollution accidentelle ? Est-on sûr que les zones où la terre n'aura pas été enlevée ne contiendront pas d'amiante ?

Nous sommes aujourd'hui dans l'impossibilité de répondre à ces questions : nous n'avons pas les résultats de tous les carottages qui ont été faits et toutes les zones où des carottages devraient avoir lieu n'ont pas encore été investiguées.

Le maître d'ouvrage avait promis la transparence : tous les documents importants du chantier devaient être transmis aux associations. L'engagement n'a pas été tenu.

Tout nous laisse penser que le sous-sol de cette usine – et peut-être celui de sa périphérie immédiate - est pourri d'amiante. Il y a là un risque important.

C'est pourquoi nous demandons :

- que des carottages en profondeur soient faits aux abords de l'usine et notamment dans la cour de l'école
- que les risques d'une élimination partielle des plusieurs milliers de tonnes de terre polluée fassent l'objet d'une évaluation
- que soit étudiée la faisabilité d'une solution alternative consistant à enfermer la terre polluée sous un sarcophage de béton.

On ne peut discuter du mode opératoire pour la phase finale du chantier sans évoquer la destination future du terrain acquis par la mairie. Les deux questions sont étroitement liées.

Au vu des quantités d'amiante découvertes dans le sous-sol, il nous semble incontournable d'étudier la possibilité de bétonner l'ensemble du site, et de prévoir une utilisation future compatible avec l'interdiction formelle de toute excavation du sol.

Nous savons que la découverte d'amiante sous la dalle alourdira la facture des travaux et nous demandons que l'ancien exploitant soit mis à contribution en application du principe « pollueur-payeur ». Cela dit, il n'est pas certain que le mode opératoire alternatif dont nous proposons l'étude soit plus coûteux que la solution actuellement prévue.

En tout état de cause il nous semble impensable que les élèves et les enseignants réoccupent les locaux scolaires, tant que des carottages en profondeur n'auront pas été réalisés dans la cour de l'école du Bourg.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide
Pour l'association Ban Asbestos : Nicole Voide
Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio
Pour l'Association de Parents d'Elèves LIP : Stéphane Fleury
Pour l'Association de Parents d'Elèves FCPE : Seval Ozmen
Pour Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot

Copie : Préfet de Seine Saint Denis, Ministère de la Santé, Ministère du Travail, Ministère de l'Ecologie, DGS, DGT, InVS, CIRE, DDASS, Conseil Général du 93, STIIC, BRGM, ADEME, Monsieur Joly, Monsieur Beckman